

et nous comptons continuer ainsi jusqu'à la fin du débat. Les Canadiens comprennent maintenant ce fait.

• (1630)

Si nous voulons parler de réforme fiscale, nous devons le faire en nous basant sur ce que les gens disent, sur ce qu'ils font et sur les solutions de rechange qu'ils présentent en espérant qu'elles seront examinées à un certain moment.

Je veux revenir aux solutions de rechange. L'un des problèmes que pose la taxe sur les produits et services pour beaucoup de gens. . .

M. Butland: Soyez juste.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'entends des choses au sujet des solutions de rechange. Je serai juste. Je vais parler du Nouveau Parti démocratique parce que je veux être certain que les Canadiens comprennent comment ce parti a traité la question de la taxe sur les produits et services.

Lorsque nous avons commencé l'étude de ce projet de loi au Comité permanent des finances, une foule de gens voulaient témoigner devant le comité. . .

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex-Windsor a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, si, en fait, le député qui intervient souhaite se pencher sur des questions touchant le Nouveau Parti démocratique, je crois qu'il lui incombe au moins de permettre aux néo-démocrates d'intervenir dans ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas avoir à en écouter davantage. Je comprends l'intervention du député d'Essex-Windsor, mais la Chambre a établi ses propres règles et lorsque ces dernières seront modifiées, nous serons en mesure de nous pencher sur des problèmes de ce genre. La parole est au député de Gloucester, aux fins du débat.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les règles pertinentes et sur la façon dont elles sont appliquées et interprétées et touchent les députés, que ce soit à la Chambre ou au Comité permanent des finances. En tant que membre du comité, j'attendais avec impatience l'exposé que devait faire devant le comité, un lundi, il y a quelques semaines, le Nouveau

Initiatives ministérielles

Parti démocratique, ainsi qu'un autre exposé qui devait venir de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à signaler que le chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick était ici, à Ottawa, afin de participer à l'exposé de son parti. Il en allait de même de M. McCarthy, président de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick. En outre, des représentants du Congrès du travail du Canada étaient à Ottawa et prêts à témoigner devant le Comité permanent des finances. À l'instar, j'en suis persuadé, de tous mes collègues j'attendais avec beaucoup d'impatience ces témoignages.

Malheureusement, nous n'avons pu entendre les intéressés à cause d'un problème de procédure. Les ministériels ont proposé des motions qui tendaient à rendre aux néo-démocrates la monnaie de leur pièce pour la façon dont ils avaient abordé certaines questions précédemment, lorsque d'autres témoins étaient présents, au début des audiences. Cela s'est poursuivi, monsieur le Président, pendant des heures et des heures, et je suis persuadé que vous l'avez déploré tout autant que moi. La seule chose qui a racheté un peu tout cela, c'est que Dieu merci, le Nouveau Parti démocratique, la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick et le Congrès du travail du Canada ont transmis leurs mémoires à des membres du comité.

Ainsi, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir être utile de cette façon. Comme nous l'avons déclaré lorsque nous avons présenté notre rapport minoritaire à l'automne dernier, au Parti libéral, nous croyons dans une réforme importante et totale du régime fiscal basée sur les principes que j'ai énoncés aujourd'hui et qui ont été exposés à je ne sais combien de reprises. Je ne pourrais jamais le répéter assez; toute réforme fiscale doit être basée sur l'équité et la simplicité. Elle doit être intégrée dans un régime d'ensemble englobant les provinces et les municipalités. Elle doit être visible et ne doit pas produire de nouvelles recettes.

C'était une partie des recommandations du rapport minoritaire présenté. Il est arrivé que des députés du Nouveau Parti démocratique affirment qu'il n'y avait pas de solution de remplacement. Des trésoriers et des ministres des Finances provinciaux ont déclaré qu'il fallait les consulter, qu'il fallait comprendre les répercussions sur les provinces. Des maires, comme le maire de Vancouver, ont soutenu qu'il fallait comprendre le fardeau et les